



## La finance islamique s'installe désormais au Niger

vendredi 12 janvier 2018, par [Burkinapmepmi.com](http://Burkinapmepmi.com)

Le gouvernement nigérien vient d'adopter un projet de loi établissant une large ouverture aux produits et services de la finance islamique sur le marché national.

Le gouvernement ambitionne, à travers cette décision, contribuer à l'élargissement de l'accès des populations à une gamme de services financiers plus large et diversifiée et répondre aux besoins de l'ensemble de la clientèle potentielle, indique un communiqué de l'Exécutif nigérien, rendu public à Niamey.

Les opérateurs de la micro-finance au Niger disposent, désormais, de l'autorisation du gouvernement pour offrir des produits et services de la finance islamique, précise la même source.

En outre, le gouvernement veut donner, d'une part, son approbation aux opérateurs de la micro-finance d'offrir des produits et services de la finance islamique sur le marché et d'autre part, les instruire à se conformer aux clauses particulières de la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) concernant l'activité de cette finance.

L'adoption de ce projet de loi, qui sera soumis au Parlement nigérien pour adoption, émane de la recommandation de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), après une expertise de la BCEAO, pour permettre et encourager l'émergence de la finance islamique dans cet espace économique.

"Le développement des systèmes financiers décentralisés +SFD+, l'évolution de leurs activités et la recherche d'une meilleure inclusion financière des populations ont mis en relief la nécessité de créer un environnement plus favorable à l'éclosion de nouveaux produits pour ces structures. Dans cette optique, la BCEAO a lancé, avec le soutien des partenaires au développement, des réflexions en vue de promouvoir les activités de la finance islamique au sein de l'UEMOA", selon le communiqué du gouvernement nigérien.

A noter que la loi portant réglementation des SFD, toujours en vigueur dans l'Union, ne comporte pas de dispositions spécifiques permettant à ces institutions de proposer exclusivement ou à titre principal des produits reconnus comme relevant de la finance islamique.

MEDI1TV.COM avec MAP